

Rapport budget compte de résultats 2024

Introduction

Pour l'établissement du budget 2024, nous avons tenu compte de toutes les informations reçues au 24 octobre 2023. Il a été adopté par le Conseil communal le 6 novembre 2023 et présenté à la Commission financière le 7 novembre 2023.

Les augmentations relatives aux coûts de l'énergie, aux frais liés aux envois postaux et celles de la TVA ont été répercutées sur tous les chapitres.

Nous avons le plaisir de vous présenter le budget 2024 comparé avec celui de 2023. Les principales différences vous sont expliquées ci-dessous :

	Budget 2024		Budget 2023		+/- budgets 2024-2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
0 ADMINISTRATION GENERALE	1 298 970.00	312 510.00	1 207 292.75	262 648.25	91 677.25	49 861.75
01 Législatif et exécutif	232 960.00	61 790.00	237 980.00	45 200.00	-5 020.00	16 590.00
02 Services généraux	1 066 010.00	250 720.00	969 312.75	217 448.25	96 697.25	33 271.75

01. Législatif et exécutif

Les charges se stabilisent et les produits diminuent à la suite de la répartition des jetons des conseillers dans les divers dicastères. Cette répartition est estimée selon les comptes 2022.

02. Services généraux

La masse salariale et les cotisations sociales ont été adaptées selon la charge de travail actuelle et selon l'indice des prix à la consommation (IPC). Les taux d'activité ont été augmentés de 40 %

- 20 % au Service technique pour répondre à la charge de travail supplémentaire
- 20 % au Service des finances, nouvelle charge de travail pour donner suite à l'harmonisation (MCH2) et le suivi de système de contrôle interne. Cette charge de travail supplémentaire résulte de la nouvelle loi sur les finances communales et les demandes supplémentaires exigées.

Amortissements

Pour la première fois, nous avons la charge d'amortissement de la mise en place du modèle de compte harmonisé (MCH2) et du système de contrôle interne (SCI) pour un montant de CHF 15'000.00.

Sécurité informatique

Pour se protéger des attaques informatiques, nous avons prévu un montant de CHF 9'000.00 relatif à la sécurité. Cette mise à jour ira dans le sens de la norme Cyber-safe. Aucune labélisation n'est prévue actuellement.

Bâtiments du patrimoine administratif

Salle communale : il est prévu de changer l'armoire frigorifique.

Cabane forestière : construite en 1993, aucune réfection n'a été effectuée et nous avons budgétisé l'entretien des façades et le changement du carrelage.

Gare de Vauderens : pour répondre à la loi sur la mobilité douce, nous nous devons de créer en partenariat avec les CFF un parc à vélos.

	Budget 2024		Budget 2023		+/- budgets 2024-2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	442 381.91	171 540.00	468 796.05	175 110.00	-26 414.14	-3 570.00
14 Questions juridiques	205 900.00	23 590.00	226 582.50	26 660.00	-20 682.50	-3 070.00
15 Service du feu	205 137.96	142 000.00	207 750.00	143 100.00	-2 612.04	-1 100.00
16 Défense	31 343.95	5 950.00	34 463.55	5 350.00	-3 119.60	600.00

14. Questions juridiques

La grande différence concerne les frais administratifs de l'Association Glâne Région (AGR), qui étaient comptabilisés auparavant dans ce chapitre et qui ont été déplacés sous le chapitre 85 de la promotion économique régionale.

	Budget 2024		Budget 2023		+/- budgets 2024-2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
2 FORMATION	6 158 757.20	951 044.10	5 493 949.77	547 914.00	664 807.43	403 130.10
21 Scolarité obligatoire	5 610 449.85	951 044.10	4 994 050.72	547 914.00	616 399.13	403 130.10
22 Ecoles spécialisées	513 307.35	0.00	467 899.05		45 408.30	
23 Formation professionnelle initiale	35 000.00	0.00	32 000.00		3 000.00	

21. Scolarité obligatoire

Primaire I et II et cycle d'orientation

L'augmentation représente de ~ CHF 200'000.00 .

- Primaire I et II CHF ~ CHF 80'000.00
- Cycle d'orientation de la Glâne ~ CHF 120'000.00

Accueil extrascolaire

Depuis la rentrée scolaire 2023/2024, l'accueil extrascolaire de la commune d'Ursy s'est constitué en intercommunale en accueillant les enfants de la commune de Montet. Par ce changement, nous avons aussi augmenté la capacité d'accueil de 55 enfants à 70 enfants par jour. Toutes les charges et produits relatifs ont été adaptés.

22. Ecoles spécialisées

Charges liées cantonales.

	Budget 2024		Budget 2023		+/- budgets 2024-2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	586 098.90	60 900.00	653 730.55	97 800.00	-67 631.65	-36 900.00
31 Héritage culturel	10 350.00	500.00	7 350.00	500.00	3 000.00	
32 Culture, autres	55 950.55	200.00	61 863.55	1 000.00	-5 913.00	-800.00
33 Médias	336.00				336.00	
34 Sport et loisirs	519 462.35	60 200.00	584 517.00	96 300.00	-65 054.65	-36 100.00

31. Héritage culturel

Selon demande du Service des biens culturels, nous devons rénover plusieurs tableaux à la chapelle de Mossel. Pour cette année, nous avons décidé la réfection du tableau de la vierge et de l'enfant au sacré-cœur. Les autres seront échelonnés sur les années suivantes.

32. Culture, autres

Nous avons corrigé notre participation exceptionnelle aux sociétés à but culturel car aucune n'organisera de fête spéciale en 2024 (Jubilé etc.). Notre participation à Ursy s'anime est aussi réduite selon les montants versés les années antérieures.

33. Médias

Nouveau compte lié à l'Association Glâne Région (AGR).

34. Sport et loisirs

La diminution de charges est liée à la rénovation du centre culturel et sportif (ACSU), les grands-nettoyages après les travaux seront effectués par une entreprise spécialisée et les coûts sont prévus dans le budget des investissements.

	Budget 2024		Budget 2023		+/- budgets 2024-2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
4 SANTE	1 739 612.25	25 900.00	1 611 364.75	26 600.00	128 247.50	-700.00
41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux	1 207 689.10	-	1 115 309.45		92 379.65	
42 Soins ambulatoires	498 923.15	-	461 205.30		37 717.85	
43 Prévention	33 000.00	25 900.00	34 850.00	26 600.00	-1 850.00	-700.00

41. Etablissement médicaux sociaux et homes pour personnes âgées

La charge cantonale augmente de CHF 76'000.00

La charge régionale liée au Réseau Santé de la Glâne augmente de CHF 65'000.00

42. Soins ambulatoires

L'augmentation est liée aux soins à domicile et l'aide familiale par le Réseau Santé de la Glâne. (RSG)

	Budget 2024		Budget 2023		+/- budgets 2024-2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
5 PREVOYANCE SOCIALE	2 044 185.40	69 650.00	1 846 964.00	68 800.00	197 221.40	850.00
52 Invalidité	995 959.50	-	939 997.25	-	55 962.25	-
53 Vieillesse et survivants	24 512.70	3 550.00	10 300.00	2 700.00	14 212.70	850.00
54 Famille et jeunesse	405 355.85	61 100.00	344 983.10	61 100.00	60 372.75	-
55 Chômage	64 491.00	-	57 664.00	-	6 827.00	-
57 Aide sociale et domaine de l'asile	553 866.35	5 000.00	494 019.65	5 000.00	59 846.70	-

52. Invalidité

Charges liées cantonales.

53. Vieillesse et survivants

Nouveau chapitre lié au concept d'accompagnement de la personne âgée.

Comme chaque année la commune d'Ursy organisera le nouvel-an des aînés et maquera le 90^{ème} anniversaire de ses citoyens. Par le Réseau Santé de la Glâne, les communes fribourgeoises ont l'obligation de mettre en place un concept pour les Séniors +. L'augmentation relative à ce chapitre est la mise en place de ces animations réservées aux séniors dans notre district.

54. Famille et jeunesse

L'augmentation est liée à l'Association Glâne Région (AGR), concernant la Petite Enfance.

L'ouverture d'une nouvelle crèche à Romont et le taux de remplissage des structures existantes qui avoisine les 100 % augmente la participation des communes. Cette obligation cantonale (LStE) doit permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle et que les tarifs pratiqués soient financièrement accessibles.

57. Aide sociale et domaine d'asile

Aide sociale cantonale : notre participation conformément à la loi sur l'aide sociale cantonale est augmentée de CHF 49'000.00.

Aide sociale régionale Glâne Sud : notre participation liée à l'aide matérielle et les repas à domicile est une charge liée au Service social régional Glâne Sud et diminue de CHF 20'000.00.

Indemnités forfaitaires via la Réseau Santé de la Glâne (RSG) : notre participation augmente de CHF 24'000.00.

	Budget 2024		Budget 2023		+/- budgets 2024-2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1 070 112.00	161 450.00	1 066 916.00	238 900.00	3 196.00	-77 450.00
61 Circulation routière	844 514.00	160 950.00	827 114.00	215 900.00	17 400.00	-54 950.00
62 Transports publics	225 598.00	500.00	239 802.00	23 000.00	-14 204.00	-22 500.00

61. Circulation routière

L'augmentation des charges est due au déneigement par des tiers et à l'adaptation des tarifs de l'électricité. La diminution des produits concerne la ventilation interne des heures effectives du personnel de l'exploitation.

62. Transports publics

Nouveau système mis en place par les CFF via leur application mobile CFF.

	Budget 2024		Budget 2023		+/- budgets 2024-2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 745 591.15	1 636 866.25	1 890 995.00	1 758 548.00	-145 403.85	-121 681.75
71 Approvisionnement en eau	620 172.25	620 172.25	627 938.00	627 938.00	-7 765.75	-7 765.75
72 Traitement des eaux usées	647 954.00	647 954.00	756 660.00	756 660.00	-108 706.00	-108 706.00
73 Gestions des déchets	342 840.00	342 840.00	347 350.00	347 350.00	-4 510.00	-4 510.00
74 Aménagements	8 340.00	-	8 800.00	-	-460.00	-
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	2 300.00	-	2 100.00	-	200.00	-
77 Protection de l'environnement, autres	49 200.00	25 900.00	50 700.00	26 600.00	-1 500.00	-700.00
79 Aménagement du territoire	74 784.90	-	97 447.00	-	-22 662.10	-

72. Traitement des eaux usées

Les augmentations des charges sont liées à l'équipement des parcelles au Chemin de la Croix à Vauderens et celle réservée à la nouvelle déchetterie et le curage des canalisations secteur Vuarmarens en vue de l'investissement. Les diminutions des charges concernent nos participations aux stations d'épuration qui sont inférieures. La diminution des produits concerne notre attribution au fond spécial maintien de l'équilibre du compte.

79. Aménagement du territoire

La diminution des charges résulte de la suppression des honoraires liés au plan d'aménagement local qui fait l'objet d'une demande de crédit additionnel sur le budget des investissements.

	Budget 2024		Budget 2023		+/- budgets 2024-2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
8 ECONOMIE PUBLIQUE	102 971.15	-	39 822.70		63 148.45	
82 Sylviculture	14 350.00	-	15 150.00		-800.00	
84 Tourisme	30 749.65	-	24 672.70		6 076.95	
85 Industrie, artisanat et commerce	57 871.50	-			57 871.50	

85. Industrie, artisanat et commerce

Changement de chapitre des frais administratifs de l'Association Glâne Région (AGR).

Auparavant ils étaient intégrés dans le chapitre 14.

	Budget 2024		Budget 2023		+/- budgets 2024-2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
9 FINANCES ET IMPOTS	261 843.39	11 472 107.25	220 790.00	10 792 816.40	41 053.39	629 290.85
91 Impôts	-	9 224 744.00		8 564 112.89		610 631.11
93 Péréquation financière intercommunale	0.00	910 825.00		861 323.00		49 502.00
95 Parts aux recettes, autres	0.00	249 100.00		243 622.26		5 477.74
96 Administration de la fortune et de la dette	261 843.39	174 000.00	220 790.00	210 320.00	41 053.39	-36 320.00
97 Redistributions	0.00	900.00		900.00		
99 Postes non ventilables	0.00	912 538.25		912 538.25		

91. Impôts

Les recettes fiscales ont été estimées selon les informations reçues par le Service cantonal des contributions et, une adaptation a été effectuée selon la moyenne des 3 années précédentes pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques des années antérieures à 2024.

93. Péréquation financière intercommunale

La péréquation est calculée par le canton. Le montant est une recette liée.

96. Administration de la fortune et de la dette

L'augmentation des charges est liée aux intérêts sur les investissements prévus en 2024 et ceux non réalisés en 2023. La diminution des recettes concerne les locations des bâtiments du patrimoine financier qui étaient incorrectes sur le budget 2023.

Budget 2024 - Résultats du compte général

	Budget 2024	Budget 2023
Charges d'exploitation		
30 Charges de personnel	1 827 585.00	1 650 685.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 100 863.00	1 948 099.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 395 980.00	1 391 072.75
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	176 466.00	158 103.00
36 Charges de transfert	9 428 185.96	8 833 701.82
39 Subventions à redistribuer	269 900.00	308 020.00
Total des charges d'exploitation	15 198 979.96	14 289 681.57
Revenus d'exploitation		
40 Revenus fiscaux	9 223 300.00	8 562 668.89
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00
42 Taxes	2 077 970.00	1 860 797.35
43 Revenus divers	74 175.00	66 174.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	312 892.95	355 168.65
46 Revenus de transfert	1 762 591.40	1 657 841.26
49 Subventions à redistribuer	269 900.00	308 020.00
Total des revenus d'exploitation	13 720 829.35	12 810 670.15
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-1 478 150.61	-1 479 011.42
34 Charges financières	251 543.39	210 940.00
44 Revenus financiers	228 600.00	233 500.00
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	-22 943.39	22 560.00
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-1 501 094.00	-1 456 451.42
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	912 538.25	924 966.50
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	912 538.25	924 966.50
RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	-588 555.75	-531 484.92

Clôture

Le résultat opérationnel présente une perte de CHF 1'501'094.00 avant prélèvement à la réserve de réévaluation de CHF 912'538.25 et aux revenus provenant des financements.

Le résultat opérationnel n'engendrera aucun problème de trésorerie car si nous tenons compte des amortissements qui représentent un montant de CHF 1'395'980.00, la différence de CHF 105'114.00 sera compensée par l'encaissement des impôts irréguliers qui sont budgétisés prudemment.

Il faut aussi tenir compte de l'augmentation des charges régionales nettes par rapport au budget 2023 qui s'élèvent à + CHF 134'579.30. Elle est l'incidence liée aux constructions et/ou rénovations du Cycle d'orientation de la Glâne, des homes régionaux et l'augmentation des taux d'intérêts.

Du côté de l'augmentation des charges cantonales nettes, elles augmentent considérablement par rapport au budget 2023 et représentent + CHF 341'534.85.

Les planifications financières montraient que les années 2024 et suivantes seraient difficiles et l'augmentation des taux d'intérêts ne vont pas stabiliser les charges financières des investissements actuels.

Nous avons l'espoir comme lors du bouclage des comptes 2022 que le budget 2024 trouve l'équilibre avant prélèvement à la réserve de réévaluation.

